

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de Péronne

Canton de Roisel

Commune

de

BERNES

80240

Tél. Fax 03 22 86 69 17
Mél. mairie.bernes@laposte.net

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2013

Présents : Mrs DEMAY, FLEURY, LAVALARD, LOTELLIER, PREVOT, SARGEANT,
TRUJILLO.

Excusée : Melle JAMINON.

Absent : M. TOSCANO.

FONDS DE CONCOURS

Le Président indique que les travaux d'installation de réseaux (électricité et eau) rue Toussaint Loire d'un montant de 34 883.69 € doivent être amortis.

L'assemblée délibérante

- fixe à 15 ans la durée d'amortissement
- inscrit à son budget 2013
 - . en dépenses de fonctionnement la somme de 2 325,57 € à l'article 6811
 - . et en recettes d'investissement les sommes de 1 258,01 € à l'article 28 04 172 et de 1 067,56 € à l'article 28 04 15 12.

TRAVAUX EN REGIE

Le Président indique que des travaux de réfection de l'église ont été réalisés par des employés recrutés à cet effet.

Les matériaux nécessaires ont été imputés à l'article 6068 de la section de fonctionnement. Il s'agit de les placer en travaux en régie en affectant ces sommes en section d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Le Conseil

- décide que la fourniture de matériaux destinés à la réfection de l'église correspondant aux mandats numérotés 09, 81, 85, 93 et 106 de l'exercice 2013 sera placée en travaux en régie pour un coût global de 6 872,34 €.
- inscrit cette même somme aux articles 21-040 et 72-042 de la section d'investissement.

SUBVENTIONS 2013

Les subventions annuelles aux associations locales, intercommunales et nationales, sont reconduites pour un montant de 1 800 €.

BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget primitif 2013 est présenté équilibré

- à la somme de 183 984 € en section de fonctionnement,
- et à la somme de 63 661 € en section d'investissement.

Le BP 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

TAUX D'IMPOSITION 2013

Le budget communal étant présenté en équilibre, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de ne pas modifier les taux d'imposition des 4 taxes locales.

| | | | |
|-------------------|---------|------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 17,51 % | Foncier non bâti | 27,92 % |
| Foncier bâti | 11,24 % | CFE | 16,36 % |

Ces taux maintenus permettent de ne pas augmenter la pression fiscale et d'obtenir un revenu pour la commune de 78 409 €.

INFORMATIONS DIVERSES

. Le Maire est autorisé à signer l'accord de la commune permettant au Syndicat d'Eau du Vermandois de reconduire la convention confiant à la SAUR l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

. Le Maire informe le conseil des soucis financiers que va connaître en 2014 le Syndicat Scolaire du fait des baisses des aides accordée, notamment de la CAF, et de la réforme des rythmes scolaires prévue à la rentrée 2014.

. Le Maire évoque le projet de commémoration en 2014 du centenaire du début de la Première Guerre Mondiale en partenariat avec la commune de Barleux.

. Le Maire fait un compte-rendu sommaire de la dernière réunion de la Communauté de Communes de la Haute Somme et de son intervention concernant la décision non concertée de la suppression du ramassage des fermentescibles.

La séance est levée à 21h 55.

Le Maire.

Jean TRUJILLO.